

Les enfants de Bohème

Service de soutien des parrains, des accueillants
durables et bénévoles et des tiers dignes de confiance

RÉSUMÉ Objectifs du projet et modalités d'intervention Le projet vise à sécuriser le parcours des enfants protégés et à prévenir les ruptures en soutenant les liens affectifs durables issus des solidarités familiales et citoyennes. L'association sélectionne et accompagne des parrains, ainsi que des accueillants durables et bénévoles ne faisant pas partie de l'environnement d'enfants confiés mais qui souhaiteraient en accueillir. Elle intervient aussi auprès d'accueillants durables et bénévoles, et de tiers dignes de confiance déjà connus de l'enfant, en complément de services d'AEMO ou d'ASE. Ces actions s'inscrivent dans le cadre d'habilitations et de conventions avec les départements partenaires, et offrent aux enfants et aux adultes qui les accueillent un espace tiers sécurisant et contenant. Les relations entre les professionnels et ces bénévoles accueillants reposent sur une coopération fondée sur la reconnaissance mutuelle et le respect des rôles de chacun. Points forts du dispositif Le dispositif s'inscrit pleinement dans les orientations récentes, notamment celles issues de la loi du 7 février 2022, favorisant le recours à l'entourage de l'enfant et la diversification des réponses en matière de placement. Sont ici particulièrement notables la bonne connaissance de la protection de l'enfance (organisation et publics) par les professionnelles intervenant dans un cadre complémentaire de celui de l'ASE, ainsi que les modalités d'accompagnement (préparation, soutien, espaces d'échange) reconnues comme ressources par les bénéficiaires rencontrés.	DATE DE PUBLICATION Septembre 2026
	LOCALISATION Ain (01)
	PUBLIC CIBLE 0-6 ans, 6-12 ans, adolescents
	TYPE D'INTERVENTION Accueil par les tiers
	THÉMATIQUE SPÉCIFIQUE —
	SITE INTERNET DU DISPOSITIF 

PRÉSENTATION DE L'ACTION

INTITULÉ, ANCIENNETÉ, LIEU D'IMPLANTATION ET SERVICE GÉRANT L'ACTION

Les enfants de Bohème est une association créée en 2019 pour développer le parrainage de proximité dans l'Ain.

L'association vise aujourd'hui à favoriser et soutenir professionnellement la mobilisation des proches de l'enfant et de la société civile en protection de l'enfance à travers trois modalités d'accueil : le parrainage de proximité, l'accueil durable et bénévole, et l'accueil chez un tiers digne de confiance. Elle dispose d'une branche formation permettant d'accompagner les changements de pratique auprès des professionnels, et aux territoires de développer ces modalités d'accueil.

L'association est membre du Collectif d'association unies pour la réinsertion et les initiatives sociales et solidaires (Cauriss) et bénéficie de ses infrastructures (sur le plan comptable, des ressources humaines, etc.).

PERSONNE À CONTACTER

Audrey Maugein, co-directrice.
06 64 92 19 67
a.maugein@lesenfantsdebohème.org

Eva Landry, co-directrice.
07 64 76 12 37
e.landry@lesenfantsdebohème.org

5 ter avenue des Sports, 01000 Bourg-en-Bresse.

ÉCHELLE DE L'ACTION (GÉOGRAPHIQUE, NOMBRE D'USAGERS CONCERNÉS)

L'association s'est implantée sur le département de l'Ain en 2022, à partir de 2024 dans la métropole de Lyon et à partir de 2025 dans le département de l'Ardèche. Les missions de l'association concernent trois formes d'accueil d'enfants, organisées selon des modalités spécifiques à chaque territoire : le parrainage, l'accueil durable et bénévole, et l'accueil par un tiers digne de confiance.

Fin 2025, dans le département de l'Ain, l'association accompagnait 71 parrainages et 10 accueils durables et bénévoles; depuis 2022, 90 tiers de confiance ont été conseillés par l'association.

CADRE JURIDIQUE

Dans le cadre de l'accueil durable et bénévole ou chez des tiers dignes de confiance, le domicile de ces accueillants et tiers est le lieu de placement de l'enfant. Le parrainage vient

en complément de mesures de placement ou de milieu ouvert, au moins initialement, même si les liens de parrainages peuvent évoluer vers un accueil durable et bénévole (voir *infra* : Description de l'action effective).

L'association est habilitée pour développer le parrainage de proximité sur les trois territoires précités.

Sur le volet de l'accueil durable et bénévole et de l'accueil chez un tiers digne de confiance, dans le cadre d'une convention signée avec les départements de l'Ardèche et de l'Ain, l'association est chargée de sélectionner les accueillants durables et bénévoles qui ne font pas partie de l'environnement de l'enfant et qui souhaiteraient accueillir un enfant confié durablement à l'ASE. Elle intervient aussi auprès des accueillants durables et bénévoles, et des tiers dignes de confiance en complément de services d'ASE ou d'AEMO.

FINANCEMENT

L'implantation de l'association sur un territoire nécessite une phase de 6 à 9 mois de déploiement avant de pouvoir mettre en place les premières mises en relation d'enfants et d'adultes. Un financement sur une logique forfaitaire est adapté pour ce temps de démarrage.

Pour l'activité, une logique de coût par type d'intervention est en cours de mise en place. Une réflexion est menée sur le coût d'un parrainage selon deux phases (phase d'appariement entre un enfant et un parrain et/ou marraine, puis phase de suivi et d'animation d'une communauté de parrains/marraines).

S'agissant de l'accompagnement des tiers dignes de confiance et des accueillants durables et bénévoles, le financement se fait sur la base d'une subvention forfaitaire.

Concrètement, les départements de l'Ain et de l'Ardèche subventionnent l'association à partir d'une convention pluriannuelle; pour la métropole de Lyon, le financement se fait sur facture à la suite du lancement d'un marché.

Les départements s'appuient sur les crédits de la stratégie nationale de protection de l'enfance pour le financement des actions menées par l'association.

ÉLABORATION DU PROJET

CRITÈRES AYANT MOTIVÉ LE PROJET

L'origine du projet repose sur les constats :

- de ruptures de parcours vécues par une partie des enfants confiés en protection de l'enfance qui se retrouvent souvent seuls à leur majorité ;
- du contexte en protection de l'enfance ne permettant pas toujours de garantir la présence d'adultes « repères » stables tout au long de leur parcours – les enfants étant majoritairement accompagnés par des professionnels dont l'engagement s'inscrit dans un temps limité, en raison notamment d'un turnover important, et ces relations laissant peu de place à la construction de liens affectifs durables.

PERSONNE(S) À L'INITIATIVE DU PROJET

En 2019, Karène Ohana (première co-directrice) crée dans le département de l'Ain l'association Les enfants de Bohème pour développer le parrainage de proximité. Eva Landry et Audrey Maugein actuellement co-directrices ont été associées à l'écriture du projet en 2021 pour les trois actions.

RÉFÉRENCES THÉORIQUES

Le projet s'appuie sur deux références théoriques majeures :

- la théorie de l'attachement (il s'agit en effet de favoriser l'émergence de relations durables et sécurisantes, permettant aux enfants de développer un sentiment de sécurité intérieure, de confiance et de continuité relationnelle) ;
- la notion de capital social, visant à procurer aux enfants un entourage et des personnes sur qui compter, notamment lorsqu'ils seront confrontés à des périodes de vulnérabilité ou d'épreuves imprévues, y compris à l'entrée dans la vie adulte.

PUBLIC VISÉ

Les publics concernés et les modalités d'intervention sont différents selon les territoires d'implantation.

Dans le département de l'Ain, l'association développe des parrainages et des accueils durables et bénévoles pour les enfants de 3 à 18 ans, le parrainage pouvant être proposé à des enfants confiés en protection de l'enfance ainsi qu'à des enfants en famille (il s'agit alors souvent de mères seules avec des enfants ayant des troubles psychologiques). L'association intervient également en conseil des tiers dignes de confiance.

Dans la métropole de Lyon, l'association a pour mission la mise en place de parrainages pour des enfants de la naissance à 21 ans confiés en protection de l'enfance.

Dans le département de l'Ardèche, l'association intervient pour le parrainage d'enfants pris en charge en protection de l'enfance ou vivant en famille ainsi que pour la mise en place d'accueils durables et bénévoles.

Il est précisé que les parrainages s'adressent également, dans les trois territoires, aux mineurs non accompagnés se trouvant sous tutelle départementale, qui sont très isolés. C'est également le cas pour les accueils durables et bénévoles, dans l'Ain et en Ardèche.

MOYENS EN PERSONNELS, FINANCIERS, LOCAUX SOLLICITÉS OU ADAPTATION DES MOYENS EXISTANTS

Les interventions auprès des bénévoles (parrains-marraines, accueillants durables et bénévoles ou tiers dignes de confiance), des enfants, de leurs familles et des professionnels de l'ASE chargés de suivre les enfants sont menées par une équipe opérationnelle de professionnels. Des bénévoles adhérents à l'association contribuent à certaines actions, notamment à l'animation de temps collectifs, en appui de l'équipe professionnelle.

Le service dispose pour chacune de ses antennes de locaux comprenant une salle de vie aménagée de façon conviviale et des bureaux. Le site de l'Ain dispose en outre d'une pièce dédiée aux entretiens avec la psychologue.

OBJECTIFS DU PROJET

Le projet vise à sécuriser le parcours des enfants protégés et à prévenir les ruptures en soutenant un lien affectif durable par la mise en place d'initiatives mobilisant la solidarité familiale et citoyenne. Cette démarche implique de prendre soin à la fois des enfants et des adultes qui les accompagnent. Afin d'offrir un cadre sécurisant et contenant, les relations entre les professionnels et les accueillants bénévoles reposent sur la confiance, la reconnaissance mutuelle et le respect du rôle de chacun, sans lien hiérarchique entre eux.

DATE DE DÉBUT DU PROJET

2019

DATE DE DÉMARRAGE DE L'ACTION

2021

GRANDES ÉTAPES D'ÉVOLUTION CHRONOLOGIQUE

— 2019 —

Création dans l'Ain de l'association Les enfants de Bohème pour développer le parrainage de proximité.

— 2020 —

Mise en sommeil de l'association en raison du confinement lié à la crise du Covid-19.

— 2021-2022 —

Sollicitation du département de l'Ain pour que l'association développe des missions complémentaires à celles de l'ASE auprès d'enfants vulnérables avec des personnes bénévoles.

— 2024 —

Extension de l'activité à la métropole de Lyon.

— 2025 —

Extension de l'activité au département de l'Ardèche, à la suite de réponse à l'appel à projet du département.

DESCRIPTION DE L'ACTION À CE JOUR

DESCRIPTION DE L'ACTION EFFECTIVE

Le choix a été fait de décrire ici l'action menée dans l'Ain, qui fut la première antenne mise en place par l'association.

Le parrainage

Le parrainage vise à permettre à tout enfant de bénéficier de relations stables avec des adultes favorisant la création de liens de confiance durables. Il se met en place avec l'accord des parents. Lorsque celui-ci n'est pas acquis, l'association engage un travail de dialogue avec les parents afin de le rechercher. Les enfants accompagnés présentant souvent des fragilités dans leur capacité à faire confiance aux adultes, et le parrainage constituant un changement important dans leur quotidien, la relation s'installe progressivement. Elle débute par des temps courts et réguliers, à raison d'une rencontre environ toutes les trois semaines. Il

s'agit de respecter le rythme de l'enfant et de lui permettre de s'approprier la relation, dans une perspective de continuité au-delà de la majorité. Le parrainage vise en effet à inscrire le lien dans la durée, en s'appuyant sur la fiabilité et la régularité des rencontres, plutôt que sur des alternances d'engagements inégaux.

Afin de favoriser la spontanéité de la relation, le principe est que le parrain et/ou la marraine ne réside(nt) pas à plus de 30 minutes de distance du lieu de vie de l'enfant. Ceci permet de partager des moments simples du quotidien et de construire un lien vivant.

Si la relation peut démarrer par une « lune de miel », elle peut également traverser des périodes plus complexes. Car ce lien nouveau, différent des liens professionnels, peut questionner l'enfant et le perturber, notamment lorsque l'attention reçue contraste avec l'histoire de ses relations parentales (c'est pourquoi un travail est nécessaire, avec les services accompagnant l'enfant, pour qu'il soit le plus au clair possible sur son histoire familiale) : « Cette attention soudaine et soutenue peut chambouler l'enfant, qui peut se demander : "Pourquoi quelqu'un souhaite passer du temps avec moi ?" Surtout quand son propre parent ne lui montre pas ou peu d'intérêt, ou n'a jamais vraiment fait partie de sa vie » (co-directrice). Il a été constaté qu'un investissement trop rapide et intense dans la relation parrain-parrainé pouvait parfois être suivi d'un mouvement de balancier tout aussi puissant, avec possiblement un rejet plus ou moins temporaire du parrain. Les référentes parrainage sont donc vigilantes à ce que chacun prenne le temps de la rencontre, pour s'approprier progressivement l'espace offert par cette relation, et que chacun trouve une place qui lui soit confortable. L'enfant est accompagné dans cette expérience, parfois nouvelle pour lui, d'un lien pouvant lui apporter de la sécurité.

L'accueil durable et bénévole

Il ne concerne pas tous les enfants placés mais ceux qui sont confiés durablement au département et pour lesquels le juge des enfants n'intervient plus : les pupilles de l'État, des enfants pour lesquels il y a une délégation d'autorité parentale ou qui sont sous tutelle du département comme les mineurs non accompagnés. Certaines mises en relation démarrent par un parrainage avant d'évoluer vers un accueil durable et bénévole.

En accueil durable et bénévole, l'enfant vient vivre complètement et durablement chez l'accueillant : toutefois la relation démarre toujours par un parrainage pour permettre la construction du lien. Même si l'accord de l'enfant est systématiquement recherché, l'équipe respecte le temps nécessaire à la rencontre et à l'ajustement mutuel. Chacun doit pouvoir s'engager à son rythme, et si les conditions ne sont pas réunies, la relation peut rester au stade du parrainage sans évolution vers un accueil durable.

Les professionnels en charge du suivi de l'enfant proposent la situation à l'association lorsqu'un accueil durable et bénévole est envisagé.

L'association soutient également des accueillants durables et bénévoles qui faisaient déjà partie de l'environnement de l'enfant. La plupart d'entre eux interviennent dans le cadre d'un accueil provisoire signé par les parents avec l'ASE. Ces situations sont l'équivalent du tiers digne de confiance sur le plan administratif.

L'accompagnement des tiers dignes de confiance

Le dispositif d'accompagnement s'inscrit en complément des services de protection de l'enfance habilités existant et s'attache à construire cet accompagnement en lien avec eux. L'association ne rédige pas d'écrit au juge des enfants, sauf exception. Elle peut néanmoins étayer le tiers dans la rédaction d'écrits auprès des magistrats. La relation parent-enfant continue d'être accompagnée par les services d'AEMO.

L'intervention auprès du tiers digne de confiance repose sur sa libre adhésion après mise à disposition de l'équipe. L'intervention ne comprend pas l'évaluation du projet de placement chez le tiers digne de confiance mais se met en place lorsque la garde de l'enfant lui a été confiée par le juge des enfants.

Un courrier est envoyé au tiers digne de confiance par le département et l'association l'informe des services qu'elle propose. Ces accompagnements visent à sécuriser les accueils par une information précise auprès du tiers sur son statut et le fonctionnement de la protection de l'enfance, par une écoute de ses besoins et de ceux de l'enfant, par un soutien auprès de lui pour que les besoins de l'enfant puissent être entendus et que l'organisation du placement soit la plus adaptée. L'équipe rapporte que l'intervention peut contribuer à légitimer la place du tiers auprès des institutions. Elle peut aussi comporter un accompagnement des tiers dignes de confiance vers des statuts juridiques plus pérennes lorsque le retour de l'enfant auprès du parent n'est pas envisageable.

Des solutions de répit sont aussi pensées pour soulager l'engagement du tiers et développer des liens d'attachement pluriels pour l'enfant.

L'objectif de l'association est de constituer un lieu ressource pour les tiers dignes de confiance.

La préparation/sélection des adultes accueillants pour les projets de parrainage et d'accueil durable et bénévole

Les parrains potentiels peuvent avoir connaissance de la possibilité de contacter l'association *via* son site internet ou ses flyers, le site jeuxaider.gouv.fr, les réseaux sociaux, le bouche-à-oreille et/ou des reportages dans les médias.

Les personnes qui se manifestent sont en premier lieu invitées à une réunion d'information collective. Ensuite, celles qui sont intéressées remplissent et transmettent au moment où cela leur convient un document de recueil d'informations. Des rencontres individuelles sont ensuite organisées, à raison de deux pour un parrainage et de quatre pour un accueil durable et bénévole qui est plus engageant.

Pour les candidats au parrainage, la première rencontre a lieu dans les locaux de l'association, avec le travailleur social du secteur et la psychologue. Elle permet de présenter le projet, d'échanger sur les motivations du candidat et de mieux comprendre son parcours, afin d'envisager un parrainage répondant aux besoins d'un enfant. La deuxième rencontre a lieu au domicile du candidat, il ne s'agit pas d'évaluer la disponibilité matérielle d'un espace, mais de découvrir l'environnement de vie, de rencontrer les personnes qui le composent et d'appréhender le cadre relationnel dans lequel pourrait s'inscrire le lien avec l'enfant.

Pour les candidats à l'accueil durable et bénévole, la première rencontre a lieu avec le psychologue et le travailleur social de l'association. Une deuxième rencontre se tient avec le psychologue. En cas de doute sur le projet, les candidats sont informés à l'issue de cette deuxième rencontre. Le troisième rendez-vous a lieu au domicile de la personne candidate. La quatrième rencontre est un bilan pour faire le point et possiblement commencer à parler d'un enfant. Si besoin, des rencontres supplémentaires peuvent être organisées.

La préparation des enfants au projet de parrainage et d'accueil durable et bénévole

En parallèle à la rencontre des candidats, l'association Les enfants de Bohême rencontre les enfants adressés par les travailleurs sociaux, vérifie au préalable l'accord des détenteurs de l'autorité parentale pour un projet de parrainage ou d'accueil durable et bénévole. Les rencontres avec l'enfant visent à voir ce qu'il pense d'un accueil, ce qu'il en attend, ce qu'il aime, ce qui le rassure, dans l'objectif d'essayer de penser, en fonction de qui il est, un appariement avec un parrain ou une marraine. Il s'agit de pouvoir parler de l'enfant avec des adultes candidats, et de parler à l'enfant en lui présentant les candidats. L'association organise une première rencontre d'une heure, un temps simple avec un goûter et/ou une balade, dans un lieu neutre. L'enfant est prévenu que si cela ne va pas, on n'ira pas plus loin : « On laisse la possibilité à chacun de dire si quelque chose coïncide. Ça peut s'accompagner, sinon mieux vaut rétro-pédaler à ce stade plutôt qu'après » (référénte parrainage). S'il n'y a pas de problème, d'autres rencontres sont organisées et si cela se passe bien, la rencontre est officialisée par la signature d'une convention de parrainage. Cette signature de convention est symbolique et s'avère importante pour l'enfant. La convention donne les grandes lignes, le parent peut préciser ce qu'il n'accepte pas que l'enfant partage avec son parrain – le

reste est réputé être autorisé. Des activités peuvent y être précisées, tout ce qui peut s'organiser dans le quotidien peut y être inscrit, ce qui permet de ne pas y revenir et apporte une souplesse pour les enfants. La convention permet la spontanéité des rencontres. Durant la première année, l'association est très présente pour que chacun trouve sa place, en rencontrant tous les protagonistes, l'enfant étant parfois rencontré seul pour entendre son ressenti et lui permettre de dire d'éventuelles difficultés. Au bout d'un an, les rencontres avec l'association ont lieu tous les deux mois.

Lorsque le lien est solide, des temps plus longs peuvent être envisagés, incluant des nuitées ou des périodes de vacances. Pour les enfants dont la situation le permet, le parrainage peut alors évoluer vers un accueil durable et bénévole.

Si le projet d'accueil durable et bénévole existe *a contrario* dès l'origine, il se travaille de manière étroite avec les services de l'ASE dans la perspective d'un projet de vie proposé à l'enfant, en lien avec son cadre juridique de protection (pupille de l'État, délégation d'autorité parentale...).

L'organisation de temps collectifs

Les « cafés Bohème » sont des temps de rencontres entre bénévoles organisés tous les deux mois, sans les professionnels de l'association, et ouverts aux candidats en attente d'un enfant (après avoir passé les deux premiers entretiens). Ces temps favorisent le partage d'expériences, le soutien entre pairs et la création de liens au sein du réseau de bénévoles.

La psychologue propose aussi régulièrement des temps d'échange avec deux formules adaptées aux accueillants ponctuels ou aux accueillants du quotidien.

Par ailleurs, les professionnels organisent des soirées thématiques en lien avec les questionnements rencontrés dans les accompagnements (l'attachement, le vol, le mensonge, etc.) afin d'apporter des repères. Des temps festifs sont proposés tout au long de l'année, notamment une fête d'été et une fête de Noël, permettant de renforcer les liens et de valoriser les engagements de chacun.

PROFESSIONNELS PARTICIPANT À L'ACTION ET IMPLICATION DE LA HIÉRARCHIE

La direction de l'association est assurée par deux co-directrices de formation juriste et psychologue (2 ETP). Les relations des enfants avec les accueillants sont construites et accompagnées sur chaque site par un binôme travailleur social-psychologue¹. Une assistante administrative assure la gestion administrative des trois antennes.

1. Pour l'Ain : 0,5 ETP de psychologue et 2 ETP d'éducatrices spécialisées. Pour la métropole de Lyon : 0,8 ETP d'éducatrice de jeunes enfants complété par une prestation de psychologue. Pour l'Ardèche : un ETP d'éducatrice spécialisée et 0,5 ETP de psychologue (en cours de recrutement).

Toutes ces professionnelles sont issues du champ de la protection de l'enfance et disposent, à des niveaux variables, de formations et de compétences relatives à la théorie de l'attachement ainsi qu'au cadre législatif encadrant ces trois missions.

TEMPS ET MODALITÉS DE RÉGULATION EN ÉQUIPE

Une journée hebdomadaire est dédiée aux différents temps de réunion : organisationnels, analyses des situations en cours, études des candidatures et coordination de l'équipe. Par ailleurs, des « journées banalisées » sont organisées afin de permettre des temps de réflexion approfondis autour de thématiques, de pratiques ou de processus identifiés comme prioritaires (par exemple : rédaction du livret d'accueil, réflexion autour de l'accompagnement des enfants de moins de trois ans, etc.). Enfin, est mis en place en janvier 2026 un dispositif d'analyse de la pratique professionnelle, afin de soutenir les équipes dans leur réflexion, leur posture professionnelle et la qualité de l'accompagnement proposé.

MODALITÉS D'ENTRÉE EN CONTACT AVEC LE PUBLIC

Des réunions d'informations collectives sont organisées avec les candidats accueillants ou personnes intéressées qui se sont manifestées auprès de l'association. Elles se tiennent en visio-conférence et une fois par mois en présentiel avec la participation d'un bénévole accueillant qui témoigne de son expérience. Le projet de l'association y est présenté ainsi que le parrainage et ses modalités de mise en place.

Du côté de l'enfant, l'intérêt de mettre en place un lieu tiers est discuté par les membres de l'équipe éducative de l'établissement de placement, en tenant compte de la situation des parents (s'ils sont isolés ou en situation de précarité) et de la disponibilité de l'enfant à une ouverture sociale. Les parents souvent ne refusent pas ce projet lorsque les équipes leur en parlent. Une fois cette observation faite, le référent en parle à l'enfant et si celui-ci est intéressé, les intervenants des enfants de Bohème viennent lui en parler sur son lieu de placement et rencontrent les parents à leur domicile. Certains enfants peuvent solliciter directement un parrainage lorsqu'ils ont vu d'autres en bénéficier. Concrètement, la possibilité de ces mises en relation dépend également de l'autorisation laissée à l'enfant par son/ses parent(s) de nouer d'autres appartenances, d'où l'importance dans les lieux d'accueil d'un accompagnement psycho-éducatif de l'enfant et de son /ses parent(s).

IMPLICATION DES USAGERS

Les bénévoles accueillants occupent une place centrale au sein de l'association. Les professionnels s'attachent à construire avec eux une relation horizontale, fondée sur la reconnaissance mutuelle et la coopération, afin de maintenir des liens constants entre l'ensemble des acteurs impliqués dans la situation des enfants.

Les bénévoles sont représentés au sein du conseil d'administration, ce qui leur permet de participer aux orientations de l'association et de renforcer leur pouvoir d'agir. Les accueillants contribuent ainsi activement à la construction et à l'évolution du projet associatif.

Par ailleurs, certains bénévoles proposent et animent des temps collectifs à destination de la communauté des accueillants, et peuvent également participer à l'organisation de moments festifs, favorisant la convivialité, le partage d'expériences et la dynamique collective.

AMPLITUDE D'OUVERTURE ET D'ACCUEIL DES USAGERS

Les professionnelles de l'association sont présentes du lundi au vendredi, et parfois certains week-ends et certaines soirées en fonction du besoin (informations collectives, soirées thématiques, temps conviviaux, « cafés bohèmes », rendez-vous individuels).

MODALITÉS POUR FAIRE CONNAÎTRE LE DISPOSITIF PAR SON ENVIRONNEMENT

Les professionnels de l'association se rendent dans les MECS pour rencontrer les éducateurs référents des enfants et travaillent en lien avec les chefs de service afin que les places de chacun auprès de l'enfant soient précisées et clarifiées.

PLACE DE L'ACTION PAR RAPPORT AU SYSTÈME DANS LEQUEL ELLE S'INSÈRE

L'association Les enfants de Bohème se présente comme une association de professionnels habilités pour leur mission et indépendants par rapport aux services de protection de l'enfance.

Au début de l'implantation de l'association dans l'Ain, les réactions des professionnels des MECS étaient contrastées : certains se montraient intéressés par la démarche, d'autres étaient plus réticents à l'intervention de bénévoles au motif qu'ils ne connaîtraient pas les difficultés des enfants et en raison d'inquiétudes liées au fait de les confier à des personnes extérieures. Progressivement, ces réticences se sont atténuées. La mise en place d'une convention avec Les enfants de Bohème a permis de sécuriser les pratiques et de rassurer les équipes sur l'existence d'un accompagnement des bénévoles tout au long du parrainage.

AUTRE PROJET ACTUEL

L'association a répondu à un appel à projet pour le département de l'Ardèche visant à l'accompagnement des tiers dignes de confiance à l'identique du projet mis en œuvre dans l'Ain, avec une mise en œuvre prévue pour 2026.

REGARD DES ACTEURS SUR LE PROJET

(REGARD CRITIQUE, ENTRAVES OU FREINS AU DÉVELOPPEMENT, LIMITES DE L'ACTION...)

L'association est régulièrement sollicitée par des organismes nationaux (ONPE/CNFPT/ Idealco/ Gepso) pour intervenir sur les thématiques du parrainage de proximité, de l'accueil durable et bénévole, ou de l'accueil par un tiers digne de confiance. Elle intervient aussi régulièrement dans le cadre d'événements organisés par des ODPE et auprès d'associations. Les professionnelles de l'association estiment que d'une manière générale, les actions et les missions, lorsqu'elles sont comprises, sont reconnues et plébiscitées.

Cependant, elles rapportent que, en raison d'un manque de soutien institutionnel pour penser les alternatives au placement, les professionnels de la protection de l'enfance peuvent rencontrer des difficultés à élargir la réflexion autour de l'entourage de l'enfant et à envisager des figures d'attachement complémentaires, capables de l'accompagner durablement jusqu'à l'âge adulte.

ÉLÉMENTS RELATIFS À L'ÉVALUATION

L'ACTION A-T-ELLE FAIT L'OBJET D'UNE ÉVALUATION ?

Les personnes rencontrées (professionnels et bénéficiaires des accompagnements) ont pu souligner l'intérêt réel d'un accompagnement à la place et aux responsabilités de parrain ou d'accueillant durable. Ces modalités de lien à l'enfant ont par ailleurs été identifiées comme des espaces ressources pour ceux confiés durablement et/ou dont le(s) parent(s) ne peuvent pas compter sur un environnement relationnel soutenant (dans le cas des parrainages d'enfants non confiés) : « c'est une bulle de vie normale pour les enfants, une bulle ressource » (professionnelle du service).

Les professionnels ont toutefois souligné l'importance d'explicitier à chacun ce qu'impliquent ces modalités de lien ou d'accueil, de revenir sur ces éléments régulièrement et lorsque nécessaire, de bien penser le choix de tel parrain pour tel enfant, de soutenir le lien lorsqu'il est mis à mal et d'offrir des espaces pour que chacun exprime ce qui lui pose problème ou question.

Les bénéficiaires des accompagnements ont pu exprimer se sentir soutenus par le service, être en confiance pour demander de l'information ou de l'aide. Cependant, des diffi-

cultés ont pu être pointées concernant les accueillants au quotidien qui bénéficient d'un double accompagnement par l'AEMO ou le service ASE et l'association. Des adultes qui accueillent l'enfant ont exprimé en particulier des tensions, incompréhensions autour de décisions concernant la vie de l'enfant, qui les interrogent sur leur place et possibilités d'agir en tant que tiers dignes de confiance.

MODALITÉS D'ANALYSE DE LA STRUCTURE

Fiche effectuée en mars 2026.

À partir de : analyse de la documentation de l'association (projet associatif, chartes, conventions, guides, livrets d'information, modèles de courriers et autres outils mobilisés); rencontre d'une chargée d'études et d'une chargée de mission ONPE avec l'équipe de l'association Les enfants de Bohême ainsi qu'avec 6 parrains/marraines et 4 jeunes parrainés.